

Patrick Gilli

De l'importance d'être hors-norme : la pratique diplomatique de Giannozzo Manetti d'après son biographe Naldo Naldi

[A stampa in *Prêcher la paix et discipliner la société (Italie, France, Angleterre (XIIIe-XVe siècles)*, a cura di R. M. Dessi, Turnhout 2005, pp. 413-430 © dell'autore – Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

Le titre de ma communication est trompeur. J'avais l'intention, lorsque Rosa Maria Dessi m'a aimablement proposé de parler à ce colloque, de traiter la manière dont les sources statutaires italiennes évoquaient non pas seulement la fonction d'ambassadeur, mais la façon dont on demandait aux *nuntii et oratores* des cités italiennes, singulièrement des cités capitales, aux XIVe et XVe siècles, de procéder dans le règlement des conflits et dans la négociation d'alliance ou de paix. L'idée était venue d'un précédent travail présenté à un séminaire organisé à Rome sur la culture juridique italienne à la fin du Moyen Age dans lequel j'avais étudié le traité *De legatis* de Martino Garatti da Lodi, juriste du milieu du XVe siècle¹. En examinant cet intéressant *tractatus* juridique, apparaissaient toutes les difficultés pour les juristes formés au *ius commune* italien à fonder en droit la fonction d'ambassadeur, fonction qui dans la tradition canonique relève d'un *officium*, c'est-à-dire d'une autorité juridictionnelle, mais qui dans l'organigramme des pouvoirs urbains est une fonction longtemps tenue pour subalterne, au sens où il ne s'agit pas d'une magistrature, d'une institution juridictionnelle ; qui plus est, elle se révèle entourée d'une grande méfiance par les rédacteurs des statuts, et donc par les autorités urbaines.

Voulant m'assurer de l'ampleur de cette méfiance, l'attention s'est portée sur les principaux statuts des cités capitales, celles-là mêmes susceptibles d'avoir une réelle diplomatie de rayon international. Une certaine déception attend le chercheur qui s'aventure sur ce registre, car on y trouve fort peu de chapitres précis quant aux techniques d'ambassade. Comme c'était à craindre, l'essentiel des normes statutaires portait sur les aspects matériels des ambassades, ô combien surveillés, dont nous dirons quelques mots plus loin. Rien véritablement qui nous permette de voir un ambassadeur à l'oeuvre et ses méthodes de travail.

Bien dépité, il importait de trouver des sources apparemment plus riches : les commissions d'ambassades, lorsqu'on les possédait comme à Florence ou à Milan², par lesquelles les ambassadeurs recevaient les indications claires sur ce qu'ils devaient dire et obtenir et des consignes précises fixant les limites de la négociation s'avèrent une piste d'un grand intérêt pour l'histoire des relations internationales, mais d'un maniement délicat pour qui s'intéresse aux structures de la diplomatie. C'est alors que d'autres sources nous ont semblé pertinentes, à savoir les sources rhétoriques et historiographiques qui pouvaient nous présenter un autre regard sur le rôle et les méthodes d'ambassadeurs. Il y avait là un matériau sous-utilisé sous ce rapport diplomatique, quoique bien connu par ailleurs.

La présente communication est donc un travail quelque peu hybride, s'appuyant sur des sources de nature très diverses, dans le but de mesurer les attentes créées autour des missions diplomatiques. Mon objectif est de voir comment l'importance accrue de la diplomatie dans les cités majeures (et en réalité, essentiellement à Florence, qui sera le pivot de mon intervention) s'est traduite dans les sources du XVe siècle, alors même que la législation et la tradition juridique peinaient à s'aligner sur cette réalité nouvelle d'une valeur toujours plus marquée et d'une dignité toujours plus grande des ambassadeurs dans la vie politique des états.

¹ P. Gilli, « La fonction d'ambassadeurs dans les traités juridiques italiens du XVe siècle : l'impossible représentation », dans P. Gilli et D. Quaglioni éd., *La culture juridique en Italie à la fin du Moyen Age. Actes des séminaires de Rome, Trento et Montpellier 2001-2003*, à paraître à Rome, presses de l'EFR.

² Pour Florence, *Commissioni di Rinaldi degli Albizzi per il Comune di Firenze dal MCCCICIX al MCCCXXXIII*, C. Guasti éd., Florence, 1869, mais il faut rappeler que ces *commissioni* de Rinaldo, un des monuments de l'érudition toscane du XIXe siècle, sont en grande partie des documents privés, des archives familiales, parvenus à l'archiviste qui les édita au XIXe siècle en les récupérant dans les archives de la famille Ricasoli Fridolfi qui en avaient hérité ; pour Milan, on peut consulter les huit volumes publiés par L. Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli archivi milanesi*, Milan, 1865-1876. Bien sûr, ces recueils contiennent toutes sortes de sources qui intéressent la diplomatie, pas seulement des *commissioni*.

Commençons donc par le début et examinons la façon dont les statuts prévoient l'activité d'ambassadeur. Tous les statuts examinés ont ceci en commun qu'ils envisagent les missions à l'extérieur comme une activité à contrôler, essentiellement sur le plan matériel. On ne s'étonnera pas si la source la plus riche se trouve dans les statuts florentins de 1322-1325. Dans le premier livre du Statut du capitaine du peuple, se trouve un chapitre intitulé *De ambaxiatoribus mictendis pro Communi Florentie* où il est surtout question des ambassadeurs *seu syndici* (la terminologie des ambassades laïques, à la différence de ce qui se passe dans le domaine pontifical où le droit canon a imposé une sorte de hiérarchie fixée assez tôt, dès Innocent III au moins³) demeure très fluctuante dans les statuts urbains du XIV^e siècle : *nuntii, oratores, procuratores, syndici, missi*, voire *histriones*⁴, ces derniers destinés à régler des problèmes apparemment secondaires d'un point de vue diplomatique, à savoir la récupération des fugitifs accusés d'avoir volé ou tué et s'être réfugiés dans les cités ou villages voisins distants de moins de deux cent miles de Florence⁵. Il ne s'agit donc guère de haute diplomatie, plutôt d'une mission de police territoriale. Plus étendu et nettement plus instructif, le chapitre tiré des statuts du podestat de 1325, probablement le chapitre le plus construit de tous les statuts urbains du XIV^e siècle sur cet argument. Les indications principales portent sur le *decorum*, le nombre de personnes à envoyer en mission, le nombre de chevaux qu'il leur revient et la rétribution *per diem* qui doit leur être comptabilisée. Rien que de très classique, y compris dans la variation des dédommagements selon la destination et la dignité des « puissances accueillantes ». A l'instar de ce que l'on rencontre dans les statuts contemporains d'autres villes italiennes, une des inquiétudes majeures concerne le détournement de l'intérêt collectif vers des intérêts privés : toute demande de bénéfice ou de privilège pour soi ou pour sa famille est sévèrement prohibée par une amende si lourde qu'elle pourra être prélevée jusqu'aux petits-enfants du coupable, preuve d'une défiance envers toute stratégie d'emprise familiale sur la politique extérieure de la cité puisque ce n'est pas un individu mais une famille qui se trouve de fait pénalisée⁶. Rappelons aussi que seule la Seigneurie, c'est-à-dire le gonfalonnier de justice et les Prieurs, pouvaient envoyer des ambassadeurs ; le podestat, de son côté, ne prend pas part à la désignation des ambassadeurs, mais enregistre leur serment, quand bien même ne voudrait-il pas qu'ils partent⁷. Garant des institutions communales et représentant des autorités universelles tel l'empereur (c'est à ce titre qu'il reçoit les serments), le podestat ne peut intervenir dans la gestion politique et diplomatique des cités, même si c'est probablement devant lui que les ambassadeurs

³ Parmi une vaste littérature, voir R. Schmutz, « Medieval Papal Representatives : legatus, nuncius, and Judges », *Studia gratiana*, XV, 1972, p.443-463, et L. Mayali, « Fiction et pouvoir de représentation en droit canonique médiéval », L. Mayali et B. Durand éd., *Excerptiones iuris. Studies in Honor of André Gouron*, Berkeley, 2000, p.421-432.

⁴ Sur toute cette terminologie, voir les travaux utiles mais vieillissés dans leur problématique de G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, Londres, 1962, de E. Dupré Theisseder, *Niccolo Machiavelli diplomatico*, Come, 1945, ou D. Queller, *The Office of Ambassador in the Middle Ages*, Princeton, 1976, qui s'intéressent à ces problèmes de la terminologie diplomatique. La notion d'*histriones* appliquée à des envoyés à l'extérieur de la cité est documentée par R. Trexler, *The 'Libro ceremoniale' of the Florentine Republic*, Genève, 1978, p.34-48, dans le sens de héraut employé dans des missions diplomatiques. L'usage se poursuit pendant le XV^e siècle : les hérauts sont chargés de l'accueil des diplomates et de l'organisation des cérémonies diplomatiques dans la cité (N. Carew-Reid, *Les fêtes florentines au temps de Lorenzo il Magnifico*, Florence, 1994, p.134-135). Pour une étude de cas qui atteste de l'incertitude relative des appellations, voir G. Soldi Rondinini, « Ambasciatori e ambasceria al tempo di Filippo Maria Visconti (1412-14126) », *Nuova Rivista storica*, 49, 1965, p.313-344, surtout p.338-339, où l'auteur remarque la relative indifférence des termes employés par la chancellerie des Visconti usant indifféremment de *procuratores* ou d'*oratores*, termes qui pourtant étaient clairement distingués par les juristes du temps, pour des missions pourtant précises.

⁵ *Statuti della Repubblica fiorentina, I, Statuto del capitano del capitano del popolo (degli anni 1322-1325)*, R. Caggese éd., nouvelle édition, G. Pinto F. Salvestrini et A. Zorzi éd., Florence, 1999, p.17

⁶ *Statuti della Repubblica fiorentina, II, Statuto del podestà dell'anno 1325*, R. Caggese éd., nouvelle édition, G. Pinto F. Salvestrini et A. Zorzi éd., Florence, 1999, p.58. La pénalité réapparaît dans les statuts de 1415 : *Statuta populi et communis Florentiae...anno salutatis MCCCCXV*, Fribourg-en-Brigau (mais Florence), 1778, II, 2, livre IV, tract.I, p.713. Le détail de la procédure pour violation des intérêts publics au profit de l'intérêt privé est extrêmement détaillé dans ces derniers statuts.

⁷ *Ibid.* : « Et etiam camerarii Communis Florentie tenenatur solvere ambaxiatoribus eorum salarium predictum, etiam potestate invito et contradicente ante quam vadant, et nisi solveant eis non compellantur ire ».

de retour de mission lisaient leur rapport, du moins au XIV^e siècle⁸ ; c'est là un point que l'on rencontre hors de Florence⁹. Incidemment, remarquons que le rôle de garant dévolu au podestat pour les missions les plus prestigieuses (les envoyés doivent lui prêter serment) témoigne que la cité ne se sentait pas encore capable de prendre des initiatives par elle-même, sans une caution juridique de nature universelle¹⁰. Pourtant, rien dans ces éléments statutaires ne révèle la place des ambassadeurs et leur valeur sociale aux yeux des responsables communaux¹¹. Tout au plus, liste-t-on les divers défraiements des élus en fonction de leur statut social, avec une typologie sociale très « florentine » : le chevalier et le juge reçoivent cinq livres, le *popularis* ou le *magnas non miles*, trois livres et dix sous¹². Ces prescriptions, mises à jour, se retrouvent dans les importants statuts de 1415 à l'époque de Rinaldo degli Albizzi, où avec un luxe de précautions, on veille à limiter l'activité diplomatique et à en assurer formellement la rotation. Il est évident que l'essentiel de la procédure diplomatique n'apparaît pas ici, pas plus que dans aucun statut urbain. Même Venise ou Pérouse qui ont très tôt défini des critères d'exercice de la diplomatie en exigeant les comptes-

⁸ A en juger par les statuts florentins de 1415, le retour de mission, désormais très encadré, prévoyait une relation écrite, mais pas de discussion orale ; il est toutefois vraisemblable que les ambassadeurs rentrés chez eux devaient toutefois rendre des comptes oraux à la Seigneurie, qui n'apparaissent pas dans les obligations statutaires : *Statuta, op. cit.*, p.711. Assurément, le podestat n'est plus concerné par l'activité diplomatique.

⁹ A titre d'exemple, citons le cas de Pérouse, seule cité avec Venise à avoir bénéficié d'une étude sur sa proto-diplomatie : S. Angelini, *La diplomazia comunale a Perugia nei secoli XIII e XIV*, Florence, 1965, p.29 : les statuts de 1279 interdisent au podestat (comme au capitaine du peuple et aux consuls) de désigner des ambassadeurs ; seul le conseil spécial élit les ambassadeurs. L'interdiction est confirmée dans les statuts de 1342 (*ibid.*, p.30). Sur Venise, voir D. Queller, *Early Venetian Legislation on Ambassadors*, Genève, 1966.

¹⁰ *Statuti del podestà, op. cit.*, p.58 ; il est significatif qu'à partir de 1352, une provision définissait une réorientation singulière des ambassadeurs : ils devaient prêter serment non plus au podestat mais à l'Exécuteur de justice (sur ce point, voir l'article fondamental de R. Fubini, « Classe dirigente e esercizio della diplomazia nella Firenze quattrocentesca », dans *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Florence, 1987, p.117-189, ici p.138-139 ; sur l'importance de cet article, voir les remarques de P. Margaroli, « Diplomazia e classi dirigenti toscane nel Quattrocento », *Nuova rivista storica*, 71, 1987, p.395-399). La substitution de l'exécuteur de justice au podestat est un signe clair de la marche à la souveraineté et à un exercice de la diplomatie qui ne serait plus subordonné à une institution supra-communale, comme l'était le podestat. Ultérieurement, l'Exécuteur de justice devient lui-même une figure obsolète face aux Seigneurs (*ibid.*, p.148).

¹¹ Il faut remarquer que la « littérature podestarile », ainsi nomme-t-on ces traités *d'ars arengandi* ou *concionandi* du XIII^e siècle italien, qui définissaient les techniques oratoires nécessaires au bon exercice du pouvoir par le podestat, n'hésitaient pas à confier à ce dernier un rôle décisif dans la gestion de la diplomatie : qu'il s'agisse de la rédaction des lettres pour l'étranger, ou de la réception des ambassadeurs. L'un des plus célèbres, l'*Oculus pastoralis*, donne même l'exemple d'un discours de réception par un podestat, dont nous reproduisons ci-après un extrait : *Oculus pastoralis pascens officia et continens radium dulcibus pomis suis*, D. Franceschi éd., dans *Memorie dell'Accademia delle scienze di Torino*, s.4, 11, 1966, p.28 : « alius ambasiator : Quamvis mens, saciata plurilitate verborum, sit consueta recusare posteriorum affatus, sicut ait sapientissimus Salomon dicens : 'Mens saciata fastidit favum melis', de urbanitate vestra secure confissus vos suppliciter deprecari non desino, quod intuitu gratie vestre mihi quietam audientiam prebeatis ; nec sit intentionis vestre, quod ego surexerim correcturus que dicta sunt vobis in tanta perfectione narrandi per dominum N. prudentissimum virum, nobilitate et omni virtute decorum. Sed assurexi pocius secuturus eundem, et presertim in vestigiis laudum quas veraciter protulit de domino N. potestate vestra et de hac magnifica civitate, quas testifcor et assero firmiter esse veras ; et sic breviter me exonero a comendationibus suis, quia non sum suficiens ad easdem. Surexi insuper preterea, quoniam, si centum essent ambaxatores ad avos de illa nostra venturi, placeret remanentibus domi, quod quique protestarentur in populo dulcibus eloquiis et facundis quantus amor quantaque devocio inter utramquem civitatem sine ullo scrupulo vigere dignoscitur et viguit ab antiquo. Opportuit insuper surgere ex mandato, quo tenemur astricti comendare vobis in publico personam domini N. future potestatis et exorare quam plurimum, ut taliter vos portetis circa honores ipsius et prosperos nostros eventus, subportantes eum et reverentes in obsequiis mandatorum ipsius ; et ipse vobis se talem exhibeat in omnibus, qui iminent peragenda pro officio sui regiminis, quod ipsis vobis pariter laudes acrescant et commoda, et utraque civitas per opera hinc inde congesta firmitatis robore cuncta tenerentur ad idem velle et idem nolle, quod demum est summa amicitia que non potest ulla transversatione convelli, et fiat utrique unum in omni genere coniungendi amoris, honoris et gratie sempiternae ». Pour des exemples plus détaillés de la rhétorique d'ambassade, voir *infra*. Sur cette littérature, voir E. Artifoni, « L'éloquence politique dans les cités communales (XIII^e siècle) », dans I. Heullant-Donat éd., *Cultures italiennes (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris, 2000, p.268-296, et P. Cammarosano, « L'éloquence laïque dans l'Italie communale (fin du XII^e-XIV^e siècle) », *B.E.C.*, 158, 2000, p. 431-442.

¹² *Ibid.*, p.56 : « Et quod ambaxiatores qui ibunt ad dominum Papam vel ad dominum regem vel ad dominum imperatorem vel ad eius vicarium habeat quilibet eorum, cum quatuor equis vel pluribus, libras quinque f.p., si fuerit miles vel iudex, si popularis honorabilis vel magnas non miles vel iudex cum tribus equis, libras tres et solidos decem f. p. ».

rendus écrits d'ambassade dès les années 1260 ne précisent pas le détail des activités diplomatiques, en particulier la façon de se comporter devant les puissances invitantes. En réalité, la fonction de représentation est très mal documentée dans les statuts, sources insuffisantes pour mesurer les échanges avec l'extérieur. Les mandats confiés aux *missi* étaient souvent chichement mesurés, à l'instar de cette lettre du pape au conseil général de Pérouse en 1260 demandant que l'on lui envoie enfin, dans les circonstances graves de la lutte contre Manfred, des ambassadeurs dignes de négocier¹³. Demande à laquelle le conseil répond par un rappel de ses envoyés et une fin de non-recevoir. Il n'est pas question de déléguer pour signer une alliance.

Si avec une belle unanimité de façade, les statuts urbains s'efforcent d'une part d'imposer l'obligation de partir en ambassade pour ceux qui ont été désignés ou élus à cette fin (l'acceptation se faisant, semble-t-il, à contrecœur à en juger par la réitération des menaces d'amende ou de privation des responsabilités civiques pour tous ceux qui refuseraient de s'acquitter de cette charge dans les délais prévus) et d'autre part d'éviter une spécialisation d'un noyau de citoyens dans la représentation extérieure, la réalité qui se dégage est plus nuancée que celle des statuts. En premier lieu, le temps passant, les contraintes institutionnelles mises à l'interdiction d'une spécialisation dans les activités diplomatiques se relâchent. Bien sûr, l'inquiétude ne disparaît pas et les statuts florentins de 1415 prévoient même que les ambassadeurs envoyés auprès du pape, d'un roi ou de l'empereur doivent s'engager à refuser toute faveur personnelle, mais il n'y a plus dans cette révision statutaire de 1415, comme dans les statuts du podestat de 1325, l'obligation de s'acquitter préalablement d'une caution de trois mille livres¹⁴. Si toutes les cités républicaines cherchent formellement à prévenir l'émergence d'un corps diplomatique spécialisé, à travers des interdictions précises (impossibilité de partir plus d'une fois par an en ambassade ; impossibilité de participer à la fois à des charges électives locales et à une mission d'ambassade, etc.), en réalité des accommodements sont toujours possibles, que les statuts tardifs prévoient explicitement, alors que les normes statutaires des XIIIe et XIVe siècles étaient plus silencieuses à ce sujet : ainsi dans les statuts florentins de 1415, malgré le *devetum* qui interdit à tout citoyen d'avoir plusieurs missions diplomatiques durant un laps de deux ans, il est précisé dans les rubriques consacrées aux ambassades que les prieurs peuvent décider d'envoyer de nouveau un citoyen parti depuis peu, à condition d'avoir l'assentiment d'une majorité (trente deux fèves noires) des seigneurs (à savoir prieurs des arts, gonfalonnier de justice, gonfalonniers des sociétés du peuple, et collègue des Douze)¹⁵. Cette disposition n'était pas prévue dans les statuts de 1322-1325¹⁶ qui s'en tenaient à une stricte orthodoxie institutionnelle. Il faut également rappeler que les missions d'ambassade demeurent toujours extérieures à la question des offices, tant intrinsèques qu'extrinsèques : à ce titre, il n'est jamais fait mention d'interdiction particulière de cumul puisque l'ambassadeur n'est pas un officier, au regard des statuts¹⁷. Les mutations politiques florentines après 1378¹⁸ ont abouti au développement d'un groupe de citoyens qualifiés pour les missions diplomatiques et sur lesquels s'appuyait le *Reggimento* ; désormais, tout en faisant mine de vivre selon une même série de contraintes institutionnelles, il était évident qu'au sein des élites sociales florentines se constituait une classe de gouvernement dont un des signes autant que l'un des instruments était l'activité de représentation extérieure : ce n'est pas un hasard si entre 1390 et 1415, nul autre plus

¹³ S. Angelini, *op. cit.* : « Ambaxiatores debeant audire et intelligere que D. Pape eis dicere placuerit et nullam aliam habeant potestate nisi in audiendo et intelligendo, et super hiis que audiverint sapienter excusent comune Perusii, et postea ipsimet reddere debeant domum et dictam ambaxiatam enarrare ».

¹⁴ *Statuto del podestà, op. cit.*, p.50 : voir R. Fubini, « Esercizio del potere... », art. cit. ; voir aussi *infra* n.38.

¹⁵ *Statuta populi et communis Florentiae...anno salutatis MCCCCXV*, Fribourg en Brisgau (mais Florence), 1778, II, 2, livre IV, tract.I, rub.223, p.710 « De deveto ambaxiatorum ».

¹⁶ *Statuto del podestà, op. cit.*, p.58 : « Et nullus possit compelli in aliquam ambaxieriam ultra quam semel sex mensibus ire, nec compelli ire in ambaxiarium ubi esset dubium persone certa ratione et evidenti ».

¹⁷ La question des divers *deveta* d'office est traitée dans le *tractatus* I du livre V (=vol.II, 2) des *Statuta, op. cit.*, p.780-790.

¹⁸ Sur l'importance des années postérieures à la révolte des Ciompi dans la question de la représentation à l'étranger, outre R. Fubini, « Esercizio del potere... », art. cit., voir R. Trexler, *Public Life in Renaissance Florence*, Princeton², 1991, p. 299 sq., qui a divisé l'histoire des structures diplomatiques florentines en quatre périodes et assigne à la troisième la période de 1390 à 1470, pendant laquelle les réceptions des ambassadeurs étrangers se font les plus fastueuses possibles, sous la houlette de la confrérie des Rois Mages, grands ordonnateurs des liturgies publiques.

que Maso et son fils Rinaldo degli Albizzi n'ont eu d'initiatives diplomatiques aussi nombreuses, alors même qu'il s'agissait des personnages les plus influents de la cité au tournant des deux siècles¹⁹. Les commissions qui leur étaient données avec une régularité de métronome témoignent de l'ampleur des tâches qui leur revenaient et des contournements légaux du *devetum ambaxiatorum* et révélait en même temps la volonté de contrôler ce personnel diplomatique. Le durcissement des conditions d'envoi à l'étranger témoigne d'une concentration au sein du groupe dirigeant, alors même que la diplomatie florentine s'est résolument tournée vers des contacts de plus en plus larges : papauté²⁰, empire, états italiens, monarchie française, et que la création d'un personnel diplomatique risque de briser les conditions d'exercice du pouvoir dans le cadre des rotations de charges administratives. Par la suite durant tout le XVe siècle, même s'il n'y a plus de statuts urbains complets après 1415, de multiples provisions de la Seigneurie attestent de la permanence de cette vigilance²¹. Au tournant des XIV-XVe siècle, Gino di Neri Capponi, un des représentants du courant conservateur peu favorable à une ouverture de la ville sur l'étranger, écrivait dans ses *Mémoires* que « qui veut devenir important dans l'Etat ne doit pas aller à l'étranger²² », preuve de l'antique défiance envers cette pratique finalement hors norme communale²³. Ce même Capponi est d'ailleurs le chef de file des familles dirigeantes locales hostiles à tout contournement de l'autorité de l'exécutif, et aux prises de décision diplomatiques hors des instances légales et contraignantes²⁴. De fait, les réitérations des interdictions de bénéfices personnels lors des ambassades attestent clairement que les familles dirigeantes mesuraient tout le profit possible à retirer de la fréquentation des dirigeants européens et les

¹⁹ R. Fubini, « La 'résidentialité' de l'ambassadeur dans le mythe et dans la réalité : une enquête sur les origines », dans L. Bély et I. Rochefort éd., *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps Modernes*, Paris, 1998, p.28-35 : p.32-33.

²⁰ E.R. Labande, « L'attitude de Florence durant la première phase du Schisme », dans *Genèse et débuts du grand Schisme d'Occident*, Paris, 1980, p.483-492, P. Partner, « Florence and the Papacy in the Earlier Fifteenth-Century », dans N. Rubinstein éd., *Florentine Studies. Politics and Society in Renaissance Florence*, Londres, 1968, p.381-402, et P. Gilli, *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Age*, Paris, 1997, *passim*.

²¹ Voir l'appendice publié par G. Vedovato, *Note sul diritto diplomatico della repubblica fiorentina*, Florence, 1946, p.47-63, qui correspond à l'édition d'un manuscrit nommé le *Codicetto*, rédigé en 1535 et regroupant toutes les provisions de la Seigneurie depuis 1408 jusqu'en 1529. La plupart de ces provisions (décisions législatives) tournent autour du contrôle des dépenses d'ambassade. Un effort particulier est demandé dans le contrôle des dates de départ et de retour des ambassades. Parmi toutes ces règles législatives portant surveillance de ces dépenses, celle de 1430 surprend par la précision des attaques : elle vise la substitution d'un ambassadeur élu par un membre de sa délégation (que l'élu aurait lui-même choisi) et qu'il rétribuerait moins que ce qu'il convenait, empochant de fait la différence. En conséquence, la représentation florentine se trouvait réduite et contrainte à la parsimonie au grand dam de la république ainsi flétrie (*Ibid.*, p.49-50 : « Deinde ut maius salarium [ambaxiator electus] haberet eligebatur alius de sua comitiva cui nec commissio nec littere credentie dabantur, et nihilominus contra sensum et mentem ordinamentorum salarii, stantiam tam pro principali tempore quam suprallo fiebat, et solvebatur eidem. Et quod, ex hoc factum est, quod nonnulli lucri cupiditate adducti eligi et micti appetunt et importune querunt, et cum revocantur tardius redeunt. Et quod ferendum est quidem et supra lucentur, non vivunt quem ad modum pro honore Communis decet, sed tanta parsimonia, ut non sine nota civitatis et sua transeat »). Document intéressant qui est en quelque sorte un indicateur de l'importance que la République accordait à la dignité de ses représentants.

²² Les *consulte e pratiche*, ces réunions de citoyens éminents de Florence convoqués pour donner leur avis sur les questions essentielles de la vie politique locale, laissent apparaître un courant d'opinions, jamais démenti au cours du XIVe siècle, de fermeture de la cité aux relations internationales que certains voudraient réduire aux relations avec les cités voisines : cf. G. Brucker, *Florentine Politics and Society 1343-1378*, Princeton, 1962, p.242-243, qui évoque une loi passée en 1369 interdisant à Florence de signer une alliance avec des Etats plus puissants que la commune. Bien sûr, cette loi ne fut pas suivie d'effet, mais elle révèle clairement les divergences de vue et d'intérêt au sein des citoyens florentins. L'activisme diplomatique guelfe de la cité toscane était loin de faire l'unanimité parmi les citoyens, ne serait-ce qu'en raison du coût de maintien et d'entretien d'un réseau diplomatique. Au demeurant G. Brucker rappelle que cette tentation isolationniste n'allait pas résister à la conjoncture internationale et italienne des années 1370 et au delà.

²³ *Ricordi di Gino di Neri Capponi*, dans M.A. Muratori éd., *R.I.S.*, XVIII, Milan, 1732, p.150 : « Chi vuole grande stato dentro della città, non vada troppo fuori, se non fosse già in gran fatto ». Sur les sentiments de Gino Capponi, voir G. Brucker, *Dal comune alla signoria. La vita pubblica a Firenze nel primo Rinascimento*, Bologne, 1981 (1^{ère} éd., Princeton, 1977), p.336-337.

²⁴ Voir son intervention dans une *Consulta* de l'été 1414, où il accuse certains citoyens d'avoir promu une paix avec le roi Ladislas en usurpant l'autorité de la Seigneurie et au moyen de tractations hors du Palais (G. Brucker, *op. cit.*, p.341)

risques corollaires sur la conduite partisane de la diplomatie. Brider les initiatives personnelles semble être une obsession des instances dirigeantes, à Florence comme ailleurs²⁵. Toutefois, durant le XVe siècle on assiste à des mutations qui sans toujours avoir une totale transcription dans le registre juridique ne laissent aucun doute quant à la modification du statut d'ambassadeur dans l'esprit des dirigeants et des lettrés qui en rendent compte. Pour Florence, la question a été magistralement traitée par Riccardo Fubini qui détaille les glissements institutionnels qui, dès la fin du XIVe siècle, aboutissent à la création d'une dignité suréminente de l'ambassadeur : à partir de 1384, enregistrement systématique des *Informazioni* auprès de la chancellerie, c'est-à-dire du représentant de l'exécutif, allongement statutaire des missions auprès de souverains et du pape, restriction du nombre de familles habilitées *de facto* à accomplir ces missions à l'étranger, priorité des missions d'ambassade par rapport aux élections à des magistratures de l'état florentin²⁶. Il faudrait ajouter aussi, à une époque plus tardive, essentiellement sous Laurent le Magnifique, le développement d'une diplomatie secrète qui échappe au contrôle des instances communales et se trouve totalement dans la main du prince²⁷. Ce mouvement d'ennoblissement de l'activité diplomatique coextensif à l'émergence d'une classe de gouvernement de plus en plus réduite qui a besoin d'un mode de représentation particulier et prestigieux à l'extérieur n'est pas l'apanage de la seule Florence « albizzesque » ou médicéenne ; en réalité, le mouvement est général dans les grandes cités italiennes²⁸, et la papauté ne fait pas exception puisque à côté des légats *de latere* nommés en concistoire, les papes du XVe siècle utilisent des légats qu'ils nomment directement en marge de la curie, mais en les dotant d'une grande capacité d'action et d'une dignité égale à celle des légats *de latere* ; ces légats entretiennent une correspondance qui ne passe pas par la chancellerie mais par la Chambre secrète, tenue par des familiers du pape qui rédigent toutes les informations diplomatiques délicates²⁹.

²⁵ A titre d'exemple, relevons cette *Instructio agendorum per Johannem Gallinam, secretarium*, en vue d'un traité de paix avec Florence en 1390, donnée par la chancellerie des Visconti et détaillant les chapitres à suivre et se terminant de la sorte : « et ita ipse Johannes Franciscus concludat. Sin autem, idem Johannes F. habet in manditis non manere sub praticis aliis, nec in verbis ; sed discedere statim et continuare iter suum versus Romam, et ita discedat sine aliqua exceptione » (*Commissioni di Rinaldi degli Albizzi per il Comune di Firenze dal MCCCICIX al MCCCCXXXIII*, C. Guasti éd., Florence, 1869, II, p.415). En revanche, R. Fubini, « Esercizio dalla diplomazia... », art. cit., p.135, n.67, aperçoit un usage discriminant des termes chez le chancelier Salutati ; mais il n'est pas certain que l'on trouverait toujours une réelle cohérence dans la terminologie, tant sont fluides et incertaines les différences statutaires entre l'*orator*, le *nuntius*, voire le *procurator* (cf. *supra* n.2).

²⁶ R. Fubini, « Esercizio del potere... », art. cit., art. cit., p.145-151 ; quant à la réduction du nombre de familles, R. Fubini estime qu'entre 1436 et 1460, neuf groupes familiaux se partagent près de 50% des missions (*ibid.*, p.154). Voir aussi R. Fubini, « Diplomacy and Government in the Italian City-State of the Fifteenth-Century (Florence and Venice) », dans D. Frigo éd., *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy. The Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, Cambridge, 2000, p.25-48, spécialement p.42-46 pour le détail des évolutions de carrière qui placent les missions diplomatiques comme un moment essentiel du *cursus honorum* des citoyens éminents de la ville.

²⁷ Pour l'époque laurentienne, voir L. Boeninger, « Lorenzo dei Medici e gli ambasciatori (Medici avanti principato) », dans I. Cotta et F. Klein éd., *Atti del convegno di studi I Medici in rete, Firenze, 18-19 settembre 2000*, où l'auteur rappelle le nombre élevé de disparitions volontaires de documents diplomatiques sous Laurent le Magnifique, en raison précisément de sa diplomatie secrète confiée à des hommes de confiance : article partiellement disponible en ligne (http://www.archiviodistato.firenze.it/atti_map/boeninger.htm) ; pour une synthèse sur les travaux relatifs à la diplomatie tardo-médiévale, et les problèmes soulevés par l'édition des épêches diplomatiques, S. Bertelli, « Diplomazia italiana quattrocentesca », *Archivio storico italiano.*, 2001, 797-828.

²⁸ Pour Milan, outre l'article cité *supra* n. 4 de G. Soldi Rondinini, voir pour l'époque de François Sforza, F. Leverotti, *Diplomazia e governo dello stato. I 'famigli cavalcanti' di Francesco Sforza (1450-1466)*, Pise, 1992 ; l'affinement de la dignité des ambassades est perceptible également grâce à la mise en place d'un protocole très strict à la cour ducale : voir A. Maspes, « Prammatica pel ricevimento degli ambasciatori inviati alla corte di Galeazzo Maria Sforza, duca di Milano (1468, 10 dicembre) », *Archivio storico lombardo*, VII, 1890, p.146-151.

²⁹ G.-L. Lesage, « La titulature des envoyés pontificaux sous Pie II », *M.A.H. EFR*, 58, 1941-46, p.206-247. Voir en particulier la lettre de Pie II à Francesco Copini, évêque de Terni, légat en Angleterre (sans titre *a latere*), en date du 9 octobre 1460, qui notifie l'extension des privilèges dont cet homme de confiance du pape (avant sa disgrâce) pouvait se prévaloir en raison de son savoir-faire dans les *ardua negocia* : « Exigunt rerum magnarum cura quibus presides necnon tuorum excellentia meritorum quam in arduis Romane ecclesie negociis multipliciter experimur, ut personam tuam nobis et apostolice sedis devotam, condignis honoribus atollamus. Hinc est quod nos tibi earum necnon tuorum meritorum consideratione, infra limites tue legationis, crucem, more legatorum de latere, ante te deferre facere valeas, constitutionibus et ordinationibus ceterisque privilegiis et indultis apostolicis quibuscumque locis personis aut

En réalité, la sélection des ambassadeurs obéissait clairement à des choix politiques internes à la classe dirigeante, mais ce qu'il faut remarquer c'est la permanence d'un critère de qualification intellectuelle, critère requis depuis les premiers traités d'*ars oratoria* ou l'*ars concionandi* d'époque communale. On trouve, en effet, dès le XIII^e siècle, en Italie, la revendication d'une maîtrise des techniques oratoires pour accomplir des missions d'ambassade. Le *Liber de regimine civitatum* du juge Jean de Viterbe (c.1260) contient un chapitre intitulé *De ambaxiatoribus eligendis* qui rappelle les conditions nécessaires à un bon ambassadeur : être sage et prudent, habile en éloquence, et être réputé tel par l'ensemble des citoyens³⁰. Si cette dernière clause est précisément devenue obsolète en raison de l'évolution institutionnelle précédemment décrite de sélection des ambassadeurs dans les familles du *Reggimento* - pour employer la formule florentine -, nous allons voir que l'exigence rhétorique survit dans des conditions particulières. Plus étonnant encore, Albertano da Brescia, juge et célèbre figure intellectuelle du XIII^e siècle, a rédigé en 1245 un *Liber de doctrina tacendi et dicendi*, livre important sur la morale de la parole³¹. L'ouvrage, rédigé selon le modèle des *circumstancie* (qui parle, à qui, comment, pourquoi, quand) consacre un chapitre aux ambassadeurs, dans le dernier moment de sa démonstration : le *tempus dicendi*. L'auteur dénombre sept étapes dans le discours normalisé d'un ambassadeur pour parvenir à convaincre l'auditoire (avec cet arrière-plan caractéristique de la culture communale, à savoir que la vertu de l'éloquence peut entraîner la réussite de la mission diplomatique³²) : la salutation, l'éloge du destinataire de l'ambassade et des membres de la mission, narration (donc l'objet de la visite), l'exhortation pour la réussite du projet, la façon de parvenir à une entente, l'exemplification (rappeler par des *exempla* la similitude de cette mission et de telle autre), enfin les raisons pour obtenir gain de cause³³. Le plus intéressant dans cette technique oratoire idéale de la diplomatie communale tient dans la comparaison qu'Albertano introduit, après avoir énoncé ses sept conditions : qui fut, en effet, le fondateur de la diplomatie à l'époque chrétienne et qui a ainsi institué *ab origine* les conditions de la réussite diplomatique ? Nul autre que l'archange Gabriel, archétype du parfait diplomate, trouvant les mots adéquats pour porter le message de son Maître. N'a-t-il pas agi selon ce rythme septénaire devant Marie : la saluant d'abord d'un « Ave Maria », recommandant ensuite son destinataire « Gratia plena, Dominus tecum » ; l'exhortant ensuite à ne pas s'inquiéter : « Ne timeas » ; dévoilant l'objet de sa mission en quatrième lieu : « Ecce concipies » ; puis les moyens d'y parvenir : « Spiritus sanctus superveniet » ; donnant un *exemplum* « Elisabeth, cognata tua, patriet filium » ; puis donnant les raisons suffisantes du succès : « Non erit impossibile apud Deum »³⁴. Nous sommes alors bien dans le cadre d'une

dignitatibus sub quacumque verborum forma hactenus per nos aut precedessoros nostros concessos quibus omnibus, quoad effectum presentium specialiter derogamus et intendemus derogare ».

³⁰ Johannis Viterbensis, *Liber de regimine civitatum*, G. Salvemini éd., dans *Bibliotheca iuridica medii aevi*, III, Bologne, 1901, p.261-262.

³¹ Voir C. Casagrande et S. Vecchio, *Les péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, Paris, 1991 (1^{ère} éd., 1987), p.81-85.

³² Vertu de l'éloquence qui distinguait les ambassadeurs italiens du Moyen Age, surprenant les souverains d'outre-Alpes par leur goût immodéré de la parole : voir les fameuses remarques d'Otton de Freising sur le *mos italicus* (*Otonis episcopi Frisingensis et Rahewini, Gesta Frederici seu rectius cronica*, F.-J. Schmale éd., Darmstadt, 1965, II, 32) : et celles de Salimbene de Adam rapportant que Frédéric II imitait le verbiage des ambassadeurs de Crémone (Salimbene de Adam, *Cronica*, éd. G. Scalia, Paris, 1966, I, p.515). Ces deux exemples sont cités par E. Artifoni, « L'éloquence politique... », art. cit., p.273.

³³ Albertano da Brescia, *Liber de doctrina dicendi et tacendi. La parola del cittadino nell'Italia del Duecento*, P. Navona éd., Tavarnuzze, 1998, p.40 : « si autem de concionando et ambaxiatis faciendis, studeas primo loco et tempore salutationem dicere, secundo vero commendationem, tam illorum ad quos ambaxatam dirigitur quam sociorum tecum ambaxatam portatium ; tertio ambaxatam sive narrationem eius quod tibi impositum fuerit ; quarto vero exhortationem, dicendo suasoria verba ad consequendum id quod postulatur ; quinto modi positionem, allegando modum, quo modo id quod postulatur fieri valeat ; sexto exempli positionem, inducendo exempla de rebus in similibus negotiis factis et observatis ; septimo denique assignabis sufficientem rationem ad omnia predicta ».

³⁴ *Ibid.* : « Et hoc facies ad exemplum Gabrielis archangeli, qui cum missus esset a Deo ad beatam virginem Mariam, primo posuit salutationem dicens : « Ave Maria » ; secundo commendationem dicens : « Gratia plena, Dominus tecum. Benedicta tu » et cetera ; tertio confortationem sive exhortationem, dicendo : « ne timeas Maria » et cetera, quam exhortationem proposuit archangelus denuntiationi, ideo quia beata maria turbata fuerat in salutatione archangeli ; quarto vero posuit annunciationem, dicens : « Ecce concipies et paries filium » et cetera ; quinto posuit modi expressionem cum dixit : « Spiritus sanctus superveniet in te et virtus Altissimi obumbrabit tibi » et cetera ;

éthique de la parole, chère à Albertano et d'une certaine façon à toute l'époque communale, destinée à rendre l'usage de l'éloquence aussi efficace que vertueuse.

Il n'est pas inutile de mettre en parallèle cette importance de la rhétorique politique des ambassadeurs comme critère supposé de réussite professionnelle avec ce que nous avons dit précédemment au sujet des critères de plus en plus « politiques » de sélection des élites diplomatiques. A ce titre, nous possédons un document intéressant, permettant de mesurer les difficultés à être diplomate à Florence au XVe siècle, mais permettant aussi de mesurer l'articulation entre puissance de la rhétorique et création d'une diplomatie contrôlée par une classe de gouvernement. Ce document, c'est la *Vie de Giannozzo Manetti*, humaniste et diplomate florentin bien connu, auteur d'une œuvre imposante comme lettré mais non moins importante comme diplomate. Plus que de ses activités littéraires, il sera question ici du traitement qui lui est réservé dans cette *Vita* rédigée par Naldo Naldi, un humaniste lié aux Médicis : il appartient à l'académie platonicienne et préface un des volumes de la traduction des œuvres complètes de Platon par Marsile Ficin³⁵. Naldo Naldi vécut dans la deuxième moitié du XVe siècle ; un de ses derniers travaux fut un discours adressé au pape Médicis Léon X au moment de son arrivée sur le trône pontifical en 1515 ; sa mort doit être postérieure de peu à cet épisode. A une date que je n'ai pu identifier, il entreprend la rédaction de cette *Vie de Giannozzo Manetti*, qui est un calque latin d'un *Comentario della vita di Messer Giannozzo Manetti* rédigée par Vespasiano da Bisticci, le libraire-papetier-éditeur florentin, par ailleurs auteur d'un volume de *Vies de hommes illustres de son temps*. Vespasiano avait du reste préalablement à ce *Comentario* rédigé une première *Vita de Manetti*³⁶. Cependant, si la trame de la version latine est nettement inspirée de Vespasiano, de subtiles nuances apparaissent sous la forme de jugements personnels qu'insère Naldo Naldi et qui n'étaient pas dans la version originale. Il faut d'abord remarquer que ces deux biographies sont construites presque exclusivement sur les activités diplomatiques du héros : les activités proprement intellectuelles n'occupent qu'un appendice en fin de document, sous forme d'une liste des traductions ou des commentaires de Manetti, mais il est vrai également que chez les deux biographes, la grandeur intellectuelle du personnage est présentée comme le gage de son efficacité politique. Manetti intervient à un moment d'une lourde actualité internationale. Il est d'abord un des représentants les plus en vue des médicéens hostiles à la rupture des relations entre la papauté et Florence, rupture qui apparaît comme une des conséquences directes de la politique promilanaise des Médicis. De fait, son engagement philo-pontifical lui valut quelques déboires, allant jusqu'au départ volontaire de sa cité d'origine. La narration de son activité diplomatique s'avère très riche, dans le remaniement latin de Naldo Naldi. A la différence du récit du libraire Vespasiano, récit informé, chaleureux et important, mais sans grande rupture dans la narration - même si de nombreux jugements personnels émaillent sa présentation -, la réécriture latine laisse place à des digressions sur la nature de la diplomatie, les qualités pour y parvenir, et des mises en garde à l'endroit de ceux qui désignent les ambassadeurs. Une des premières ambassades dont Manetti ait pris la direction fut celle envoyée à Naples pour le mariage de Ferrant, fils du roi Alphonse de Naples en 1445³⁷. Lors de cette mission, un incident diplomatique survint : durant l'office, alors que Alphonse avait convié tous les ambassadeurs à y assister, les ambassadeurs génois prennent place à côté du roi, devant la délégation florentine, ce qui provoqua une colère froide de Manetti qui quitte l'église ; le roi s'enquiert de la raison de ce départ, et Manetti lui rétorque qu'il est indigne pour un représentant d'un grande république de passer après des représentants d'un état subordonné, premier témoignage du sens de l'Etat du héros, sens d'autant plus admirable que pour se faire pardonner Alphonse aurait promis à Giannozzo un titre

sexto posuit exemplum, cum dixit : « Nam et Elisabeth, cognata tua, patriet filium in senectute sua », et cetera ; septimo assignavit sufficientem rationem ad predicta, cum dixit quia « non erit impossibile apud Deum omne verbum ».

³⁵ Sur l'activité de Naldo Naldi, voir J. Hankins, *Plato in Italian Renaissance*, Leyde, 1990, *ad indicem*.

³⁶ Vespasiano da Bisticci, *Comentario della vita di messer Giannozzo Manetti composta da Vespasiano e mandata a Bernardo del Nero*, dans *Id.*, *Vite di uomini illustri*, éd. L. Frati, Bologne, 1893, II (*Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua*), p. 81-201.

³⁷ Sur le mariage de Ferrant et les grandes manœuvres diplomatiques auxquelles il donna lieu, voir les dépêches des ambassadeurs milanais à Naples : *Dispacci sforzeschi da Napoli*, I, Mario del Treppo éd., Naples, 1997, p.234 ; 294

chevaleresque, ce que l'humaniste récuse car, comme le dit son biographe, il se méfiait des siens au plus haut point³⁸. Les tensions au sein de l'ambassade, reflet des tensions au sein de l'oligarchie médicéenne, affleurent. Mais le discours se fait plus précis par la suite. Giannozzo est envoyé en mission à Rome en 1445, pour porter les félicitations de Florence à Nicolas V qui vient de succéder à Eugène IV. Déjà, un débat virulent a opposé plusieurs personnes : certains opposants rappelant que Manetti ne pouvait participer à cette mission, car les statuts le lui interdisaient : il était alors magistrat florentin à Pise et ne pouvait cumuler cette charge et celle d'ambassadeur³⁹. Son biographe avait déjà remarqué l'importance du choix d'un ambassadeur, qui doit pouvoir être dérogoire au droit ordinaire : il traite des plus hautes affaires et doit donc être choisi parmi les plus hauts personnages, et les plus sages⁴⁰ ; surtout - et là le message s'adresse à tous les responsables, rois ou *optimates* des cités -, Naldo Naldi rappelle les impératifs de la diplomatie : savoir répondre à brûle-pourpoint à des conseillers avisés, capables de vous déstabiliser par leurs questions ; pour éviter d'apparaître ignares et faire regretter aux « décideurs » leur choix, il faut donc des personnages au profil intellectuel marqué⁴¹. Ce profil idéal, Manetti l'incarne et en donne

³⁸ *Iannotii Manetti Vita, a Naldo Naldio Florentino scripta*, dans Muratori éd., *R.I.S.*, XX, Milan, 1731, col. 551 : « Ad quod quidem honestandum quum de more sit, ut ipse rex per urbem proficiscatur, supra Christi Corpus umbellam suis manibus laturus, omnes invitavit et legatos et principes, ut se ipsum ad hoc divinum ministerium comitentur. Jannotius igitur, ut tam laudabili pareret consuetudini, quamprimum se ad regem contulit, qui iam consedebat cum oratoribus ceteris, inter quos Januensium legatos in confessu regio quum ante se positos conspicaretur, aequo non passus est animo, tam insignem notam suae reipublicae iniuri, sed tacitus discessit. [le roi s'aperçoit de son absence et le fait chercher par ses proches] Ad haec illis Jannotius respondens, negavit se commissurum, ut Florentina respublica esset de primo cum Januensibus loco disputatura, neque sibi ius aut aequum videri affirmavit, ut quos ille subditos haberet, hos Florentinis in libertatem constitutis in honore praeferret. Itaque non prius domo censuit abeundum, quum intellexit ex pluribus datum esse locum sibi atque socio, qui dignitati eorum convenire videtur. His igitur de causis commotus rex Alphonsus de honore equestri huic demandando cogitavit. Sed ut erat Jannotius summa vir prudentia, summeque pertimescens a suis, non est assensus regi ». Le récit latin, sur cette polémique au sujet de la présence, reprend, en le condensant, le texte de Vespasiano (*Comentario, op. cit.*, p.112-113).

La supposée dépendance de Gênes est la conséquence de la défaite de la République devant Alphonse en 1442-1443 ; la défaite valut aux Gênois de devoir payer chaque année une vaisselle d'or au roi au titre d'un hommage féodal et formel rendu au vainqueur (voir A. Ryder, *Alfonso the Magnanimous. King of Aragon, Naples and Sicily, 1396-1458*, Oxford, 1990, p.262) . Quant à la crainte de Manetti envers le titre nobiliaire proposé par Alphonse, il renvoie à l'interdiction faite aux ambassadeurs florentins, dans les statuts de 1415, de recevoir toute sorte de cadeaux de la puissance accueillante : *Statuta populi et communis Florentiae, op. cit.*, p.713 : « Et nullus ambaxiator, qui mitteretur, et iret ex parte communis Florentiae ad Summum pontificem, vel eius legatum, vel dominum imperatorem, vel regem aliquem, possit, vel debeat impetrare aliquod officium, beneficium, privilegium, dignitatem, litteras seu gratiam per se... ».

³⁹ L'interdiction de cumul d'un office extrinsèque, comme le capitonat de la ville de Pistoia qu'occupait Manetti, et d'une mission d'ambassade n'apparaît pas formellement dans les statuts de 1415 ; elle est exprimée, en revanche, dans une provision du 6 mars 1449 (n.s.) : voir Vedovato, *Note...*, *op. cit.*, p.58 sq. Mais, comme le remarque R. Fubini, elle est fréquemment contournée : « Esercizio... », art. cit., p.156, n.127.

⁴⁰ Naldo Naldi, *ibid.* : « Quae summa sunt, non nisi summi facient, et qui ad summam rerum sapientiam pervenire. Cuius generis cuius Jannotius noster inter primos reponendus existimetur, quod semper domi atque foris reipublicae suae maxime profuerit, iterum atque iterum ii monendi videntur, sive sint reges, sive optimates, sivi populi etiam, qui rerum potiuntur, quum de mittendis legatis deliberaturi cogitabunt, ut eos eligant in oratores futuros, qui tanto muneri convenire videbuntur, ne quid postea ex his, quae habere debent, qui legati mittuntur, sint desideraturi ; neve quum saepe multa ceciderint disputanda cum hiis, apud quos morabuntur, prudentibus viris, interrogati ab aliquo de improvise haesitent et tamquam ignari, quid respondendum sit ad singula, saepissime quidem inter oscitantes opprimantur. Quum igitur Jannotius ad id doctrinae pervenisset, ut facile princeps inter literatos haberetur, procul dubio eveniat, ut a suis civibus saepe propter urgentem necessitatem legatus mitteretur, quod experirentur in his quae ad rem publicam pertinerent, ab illi nihil unquam nisi feliciter tentatum fuisse ». Rappelons qu'ultérieurement, en 1455, Les *Otto di Guardia*, magistrature plénipotentiaire, s'étaient vu confier par la Seigneurie le droit de déroger au *devetum* dans des affaires internationales de grande importance, afin de nommer les personnes qui leur sembleraient les mieux à même d'accomplir les missions diplomatiques sensibles à Venise ou ailleurs (R. Fubini, « Esercizio del potere... », art. cit., p.164-167, et *Id.*, « Diplomacy... », art. cit., p.39-40). D'une certaine façon, Manetti mettait en ouvre des principes nouveaux dans le fonctionnement institutionnels, principes à l'époque encore illégitimes, mais qui n'allaient pas tarder à s'imposer.

⁴¹ L'idée d'une valeur particulière de la compétence oratoire en matière de diplomatie est affirmée, par exemple, dans un discours anonyme prononcé par un étudiant non-florentin dans la cathédrale florentine : « Di quanto ornamento, di quanta exciellentia, di quanta gloria, di quanta utilità giudichate voi essere la flulminate eloquentia alla repubblica pur, prestantissimi cittadini, quando uno vostro fiorentino per ambasciadore ad alchuna potentissima città, ad clarissimi principi ovvero al 'nperadore s'ingegna per tal modo la commessione narrare che colla elegantia del dire

la preuve dans son ambassade auprès de Nicolas V ; très symptomatiquement, le biographe rappelle que la tradition voulait que le nouveau pape écoutât les représentants des rois et de l'empereur dans la salle du Perroquet, alors que les Florentins devaient se contenter d'une audience privée dans la chambre du pape; mais Nicolas V décide de renverser la tradition et d'écouter en public les Florentins. La nouvelle surprend et émeut le chef de la délégation, qui s'interroge sur sa capacité à assumer une telle charge⁴². Toute la curie et tous les délégués européens sont présents et vivent dans l'attente de cette *oratio* qui, bien sûr, est un triomphe qui laisse pantois l'auditoire⁴³. Triomphe moins d'un homme que d'une République, dit en substance le biographe : toutes ses paroles étaient comme portées par un héraut qui relatait la gloire de sa cité⁴⁴. Triomphe où la rhétorique s'unit à la politique : en effet, le pape décide que désormais les Florentins seront reçus à l'égal des ambassadeurs des grands souverains. Venise, rivale et modèle des Florentins, veut à tout prix se procurer le texte du discours et demande à ses ambassadeurs d'agir en ce sens. Et Naldo Naldi insiste pesamment sur cette dignité acquise à parité avec celle des états souverains d'Europe⁴⁵, car là se trouve la clé de cette biographie : montrer que le jeu de la diplomatie est un vecteur non seulement de reconnaissance individuelle, mais surtout de qualification politique pour l'Etat. L'enjeu est tel qu'il mérite que le choix des ambassadeurs

legiermente corresponde all'amplitudine della sua felicissima città » ; la date du discours est incertaine, mais doit se situer vers le milieu du XVe siècle : texte dans J. Davies, *Florence and its University during the Early Renaissance*, Leyde, 1998, p.200-205, ici p.204 ; ici la convergence entre l'éloge de l'éloquence et la qualification politique du personnel diplomatique n'est pas explicitement évoquée. L'auteur s'en tient à une tradition somme toute topique d'exaltation du citoyen orateur, porteur des intérêts de sa cité.

⁴² Naldo Naldi., col.558 : «Ingredientibus (sc. oratoribus) illis obviam ierunt quicumque ad Urbem ex diversis orbis terrae partibus confluerant, pontifici summo vetus consuetudines fuit, ut reges et imperatores publice in locoque publico audiret. Florentinos autem, ceteros generis eiusdem privatim atque in illo cubiculo audiret, in quo psittacus avis admodum industria, humanaeque vocis imitatrix, cavea quandam detinetur ornatissima. Hinc rumor exierat legatos florentinorum privatim audiendos. Jamque Jannotio declaratum fuerat, quo in loco esset orationem habiturus. Paraveratque iam ille se ad privatam dicendi rationem ad id, quod jam saepe meditatus est. Quum pontifex mutato consilio, mutata iam vetere consuetudine decrevit, quo magis eos honestaret, quos unice diligeret, ut Florentini publice ab eo audirentur. Qua percepta et cognita summi pontificis voluntate Jannotius, cui a suis orandi cura demandata fuerat, non potuit non vehementer commoveri ; itaque cum signa quaedam subiti palloris prae se ferret, rogatus a suis, quare ita mutaretur, respondit, eventum orationis se varium pertimescere, sed in orbis terrae concilio, unde multi seipsos praestantes ingenio viri Romam contulissent, audientibus cunctis orationem esset habiturus, periculumque subituras etiam gravissimum, ne labores annorum quadraginta, quos consumisset in studiis litterarum, minima quaedam offensione, atque uno tempore brevissimo momento funditus deperirent ».

⁴³ Sur la singularité de l'éloquence de Giannozzo Manetti, voir l'article de R. M. Dessi, « La giustizia in alcune forme di comunicazione medievale. Intorno ai protesti di giustizia di Giannozzo Manetti e alle prediche di Bernardino di Siena », dans G. Auzzas, G. Baffetti et C. Delcorno éd., *Letteratura in forma di sermone. I rapporti tra predicazione e letteratura nei secoli XIII-XVI*, Florence, 2003, p.201-232, spécialement p.210-214. Je remercie l'auteur de m'avoir fourni un tiré-à-part de son très stimulant article.

⁴⁴ Naldo Naldi, *op. cit.* : « tantus amor incesserat non proprii iam consequendi nominis aut gloriae (cui satis abunde fecisse videbatur), sed iam honestandae patriae, quod quicquid in dicendo praeconii assequeretur, ad Florentinae civitatis laudem redundaret ». Sur le contexte délicat de l'ambassade, voir R. Fubini, « Esercizio... », art. cit., p.175 : le soutien inconditionnel de Côme à Sforza, et la conséquente rupture d'alliance avec Venise, la papauté, et Alphonse d'Aragon, à partir de 1444-1445, allaient créer des tensions extrêmes dans le groupe dirigeant médicéen, aboutissant à la marginalisation de ceux qui refusaient un tel retournement des traditions, à savoir Neri Capponi, Giannozzo Manetti. L'ambassade de ce dernier à Rome en 1445 fut particulièrement sensible et le succès obtenu n'était nullement garanti au départ, tant « la commessione che ebbe da Firenze era di cose moleste e al papa e al collegio de' cardinali per la nimicizia che avevano con quegli del governo ». Voir pour les détails des missions de 1445 auprès d'Alphonse, puis d'Eugène IV, Vespasiano, *op. cit.*, p.111-115 où sont clairement exprimées les réticences de l'ambassadeur à suivre les instructions du régime (citation ci-dessus p.114).

⁴⁵ Naldo Naldi, *op. cit.* : « Egrementibus autem a curia legatis Florentinorum, multi optimum orationis eventum vehementer gratulabantur. Simul etiam dicebant futurum, ut posteritas hanc minuere laudem diuturnitas temporis, quae tanto cumulatior existimaretur fuisse, quanto maior Jannotii oratio visa est ; ut pontifex maximus sequentibus temporibus legatos nostros pariter ac regum legatos in audiendo dignaretur ; et ab hoc consuetudo maneret, ut qui Romam ex urbe Florentina pontifici nuper creato gratulari proficiscerentur, non aliter quam si a regibus et ab imperatoribus missis essent, publice quidem atque in maximo plurimorum hominum concursu a pontificibus summis audiantur ». Dans son récit très détaillé, Vespasiano da Bisticci avait écrit que cet honneur était réservé aux ambassadeurs des rois et de l'empereur ; mais il n'avait pas précisé que le pape en avait fait un privilège définitif des Florentins. La narration laisse à penser qu'il s'agit d'un honneur particulier fait à Manetti par Nicolas V (Vespasiano, *op. cit.*, p.118-123).

compétents finisse par s'imposer par delà les prescriptions de statuts devenues obsolètes. Pourquoi un homme dont les talents mis au service de la république peuvent ajouter un surcroît d'honneur et de pouvoir à sa cité devrait-il être bridé dans ses compétences par des interdictions (le fameux *devetum* qui limite drastiquement le cumul des charges) ? C'est à ces hommes sages et avisés que l'ensemble de la population doit obéir ; c'est à eux, et à eux seuls, que doivent revenir les honneurs et les charges du gouvernement. Plus encore, tous les citoyens doivent se ranger aux avis de ces sages auxquels aucune décision ne doit échapper⁴⁶. Voudrait-on légitimer le fonctionnement hors-norme de l'oligarchie médicéenne que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Articulant la tradition platonicienne du philosophe-roi et les mutations des institutions florentines à l'initiative des Médicis, Naldo Naldi donnait une interprétation « supra-institutionnelle » de l'activité diplomatique. Il parvenait à lier deux aspects que nous avons évoqués : une tradition rhétorico-politique de la fonction d'ambassadeur telle que définie par la littérature podestarile qui postule l'efficacité intrinsèque de l'éloquence maîtrisée, et l'évolution florentine de constitution d'une classe de gouvernement uniquement dirigée par quelques familles, largement autonome face aux rouages républicains, et qui avait abouti à une « dignification » de la charge diplomatique. Manetti parvenait à unir en sa personne, sous la plume de son biographe, ces deux courants : servir l'Etat, lui assurer une visibilité internationale et institutionnelle (à travers la revendication de préséance ou le droit acquis à parler en public devant le pape et dans la salle du Perroquet) grâce à la maîtrise de l'*ars oratoria* qui conférait à son détenteur un prestige unique à forte efficacité politique.

Justifier la subversion de la tradition institutionnelle d'interdiction de cumul d'un mandat électif et de la fonction d'ambassadeur en s'appuyant sur la notion de mérites personnels et de service de l'Etat, telle est la finalité (ou l'effet) des ajustements opérés par Naldo Naldi sur la trame narrative de *Vespasiano da Bisticci*⁴⁷. Que la carrière de Manetti ne soit pas d'une parfaite linéarité, qu'il ait eu des dissensions avec Côme de Médicis (notamment sur la stratégie diplomatique de Florence), qu'il ait même dû quitter Florence pour se mettre au service de Nicolas V, puis d'Alphonse d'Aragon, tous ces points connus de la biographie du personnage⁴⁸ ne rendent que plus probantes la transgression opérée par l'humaniste et la valeur de son *ars oratoria*. Il n'est dès lors pas surprenant que ce soit sous la plume d'un fidèle médicéen, Naldo Naldi, habile utilisateur des intuitions de *Vespasiano*, que se trouve mise en valeur la figure originale de cet humaniste qui fut pourtant loin d'être un sectateur de la famille dominante de Florence. Sa prise de distance ultérieure à l'égard de Côme est de peu d'importance au regard de ce que sa réussite diplomatique permettait de justifier : le dépassement des cadres ordinaires de sélection du personnel diplomatique post-communal et l'exaltation des compétences politiques et oratoires d'un homme

⁴⁶ *Id.*, col. 559 : « Nam si unus vir, doctus, sapiens, tot commoda in patria totque ornamenta congesserit, quot nec multi homines simul congerere posse videbatur, quae causa est, cur non plura quaeque praemia, quae multis simul pro cuiusque meritis tribuenda fuissent, in unum optime promeritum conferantur ? profecto sive qui rempublicam gubernant, sive qui vivunt in regno, tanto debent in honore prestantes ingenio ac doctrina viros, ut nihil inconsultis illis tentare audeant in administranda republica. Quum enim soli sint eruditi homines, qui multo ceteris prudentius suae possent consulere patriae, cogi videntur reliqui mortales sapientissimis illorum preceptis obtemperare ». Ce type de considération sur l'impérieuse sélection des *optimates* n'apparaît pas avec la même netteté chez *Vespasiano*.

⁴⁷ Il serait erroné de croire cependant que *Vespasiano* ait complètement négligé les ruptures introduites par Manetti dans le fonctionnement institutionnel d'une ambassade ou d'un *officium* ; à plusieurs reprises, dans son récit, le libraire mentionne la nécessité de faire appel à des hommes sages comme Manetti, même si cela déroge au droit commun (*Vespasiano* approuve ainsi implicitement la requête faite par les habitants de Pistoia de conserver six mois de plus Manetti comme capitaine de Pistoia, ce que ne permettaient pas les statuts : *Vespasiano*, *op. cit.*, p.114-116). Mais, il ne me paraît qu'il y ait chez *Vespasiano* la même insistance sur la portée politique de cette rupture que chez Naldo Naldi. Peut-être est-ce dû au fait que ce dernier réduit et condense la narration très fouillée du libraire et qu'il parvient ainsi à en saisir l'essentiel. L'admiration de *Vespasiano* pour Manetti est pourtant telle qu'il aurait voulu que ce dernier influençât ses concitoyens, y compris dans les pratiques pédagogiques des familles florentines : le temps n'est-il pas venu, afin d'accroître la gloire de la cité, que les pères incitent désormais leurs fils à suivre des études de lettres et non plus seulement des études d'abaque (*Vespasiano*, *op. cit.*, p.111 : « Imparino i padri che hanno figliuoli a fargli imparare altro che l'abaco »). Vou pieux, qui n'avait guère de chance d'être suivi.

⁴⁸ Sur cette carrière, voir R. M. Dessi, art cit., et surtout W.J. Connell, « The Humanist Citizen as Provincial Governor », dans *Id.* et A. Zorzi éd., *Florentine Tuscany. Structures and Practices of Power*, Cambridge, 2000, p.144-164.

d'élite dont le talent ouvrait droit à toutes sortes de pratiques dérogatoires au droit commun, autant dire les principes mêmes de la diplomatie médicéenne.

Assurément, des documents aussi révélateurs ne sont pas nombreux. La tradition historiographique florentine répugne à mettre en avant ces subversions de l'ordre institutionnel. Pourtant, il apparaît clairement que les Médicis ont su tirer profit de la constitution autour d'eux de familles du *Reggimento* pour sélectionner le personnel diplomatique adapté : a priori, quoi de plus normal ? Sauf que les pratiques institutionnelles locales, toujours rivées sur une culture politique qui se voulait « républicaine » ne pouvaient s'accommoder d'un renversement brutal de la tradition. Il n'est pas étonnant que les sources « idéologiques » qui renseignent le mieux ce passage d'une diplomatie de caractère communal à une diplomatie de caractère princier ne se trouvent pas dans les documents institutionnels qui, malgré des changements de fond, tentent de sauver les apparences, mais dans des sources moins obvies. Les lettres et les dépêches ou les registres de commissions permettent certes de mesurer la concentration de fait d'un personnel diplomatique ; la *vita* de Manetti permet de repérer la justification idéologique du régime : l'efficacité oratoire autorise les initiatives hors-normes. Ainsi, et par des chemins, reconnaissons-le, quelque peu détournés, la biographie du diplomate lettré renvoie à la problématique du présent colloque : s'il s'agit de prêcher la paix (l'ambassadeur Manetti n'a-t-il pas toujours tenté de retisser les liens avec les voisins de Florence par l'entremise de ses dons oratoires), l'enjeu des missions diplomatiques dans la société florentine post-communale ne se limitait pas à une question de politique internationale, aussi vitale fût-elle. Désormais, il importait que les ambassadeurs, par leur qualité même, par le *decorum* qui les entourait, se montrassent à la hauteur des ambitions d'un état territorial fermement tenu par une classe de gouvernement stable qui n'était pas bridée par des pratiques de pouvoir caractéristiques d'un régime communal où la rotation des charges réduisait la spécialisation fonctionnelle des serviteurs de l'Etat et limitaient leurs initiatives. En d'autres termes, il fallait, au prix de ruptures assumées envers les traditions locales, discipliner les institutions, les plier aux impératifs nouveaux du *Reggimento*. L'époque de Manetti est celle des transgressions, présentées ici *ad majorem gloriam status Florentie* ; plus tard, Laurent le Magnifique a cherché, avec des fortunes diverses, à harmoniser les institutions citadines oligarchiques et les pratiques d'une diplomatie princière⁴⁹. Les initiatives singulières, voire flamboyantes, d'un Manetti n'avaient plus lieu d'être : ce n'est pas le moindre intérêt de cette *Vita* que de nous offrir en quelque sorte les prémisses idéologiques de cette mutation.

⁴⁹ R. Fubini, « Esercizio... », art.cit., p.185 sq. : le point central étant la création du conseil des Soixante-Dix, en 1480, véritable sénat de Florence chargé de distribuer les missions diplomatiques, généralement parmi les membres même de cet ordre.